L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 29 JUILLET 1887.

PETITES ANNONCES.

PERDU ou volé—De l'habitation de H. V. Bayhi, paroisse St Bernard, trois milles plus bas que les Abattoirs, une mule baie, yeux chatains, hanches élevées, deux blessures sur le dos causées par la selle ; aussi, un petit cheval, couleur souris foncée, une mule mexicaine—une raie noire sur le dos s'étendant à la queue—ces mules viennent d'avoir leurs crinières taillées.
19 juil—3f en 10 jours

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de retraite des affaires du propriétaire, une boulangerie à la Baie St-Louis, Miss., établie depuis trente-cinq ans et faisant de bonnes affaires. Pour renseignements, s'adresser à Mme D. Magnon, Baie St-Louis.
26 juillet—7f

A VENDRE—à très bas prix, la belle résidence formant l'encoignure Levée et Avenue Jourdan. Vaste emplacement, magnifiques ombrages. S'adresser sur les lieux.
17 juil—2 sem

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
17 juil—2sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,239—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Bordes, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juil—29—3 7 août

Succession de Frank Jacob Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 21,763. —Division E. — Attendu que Frank A. Siener a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Baker, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—août 2 7

Succession de Anna Maria Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,660—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Peter Ostheimer, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—2 7 août

Succession de Francis M. Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,759—Division D. Attendu que Charles E. Fisk a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis M. Fisk décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 juil—27—août 2 6

Succession de Boyd Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,749—Division C.—Attendu que Mme Jane Robinson, veuve de Boyd Robinson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Boyd Robinson, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23 27 31.

Succession de M. Mertens, veuve de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,745—Division —Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Meta Mertens, veuve de Peter Jensen, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23 27 31.

Succession de Francis Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,145—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Schwartz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 juil—21 26 30

Succession de Samuel Friedlander et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,363—Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Max Dinkelspiel et Julius Friedlander, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 juil—20 23 29

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Dennis Cloney vs ses créanciers—No 21,438—Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Dennis Cloney, insolvable, soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry notaire en cette ville le VENDREDI, 29e jour de juillet, 1887, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et de fixer les termes et conditions de la vente des propriétés et effets appartenant au dit insolvable.
Nouvelle Orléans, 12 juillet 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Députe Greffier.
16 juil—3f au 29 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,730—Anthony Schaefers vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Schaefers, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Edward J. Blanchard Esq., notaire en cette ville, le 6me jour d'août, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et, en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne, aussi bien que contre les biens, du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 20 juillet 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Députe Greffier.
21 juil—3f au 6 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Dans l'affaire de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co.—No 19,019—Division D—Ordre de Cour—La présente pétition étant prise en considération, il est ordonné qu'une réunion des créanciers de l'insolvabilité de J. P. Sarrazin's Sons & Co. soit convoquée après avis légal le LUNDI 8me jour d'août 1887, dans le but de délibérer et de déterminer quelles seront les dispositions de la vente ou l'administration de l'actif restant dans l'insolvabilité ; la dite réunion devant avoir lieu pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No 6 rue Carondelet, en cette ville et conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juil—5f au 8 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Daniel Browne vs. ses créanciers—No 21,650 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Browne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Théodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI, 4 août 1887, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourrient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6 juil—3f au 4 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. L. Airey & Co. vs. leurs créanciers—No 21,734. —Ordre de Cour—Que la pétition dans cette affaire et le tableau y annexé soient enliassés et que la demande des pétitionnaires soit accordée, et, conformément, qu'une réunion des créanciers de T. L. Airey & Cie., Thomas L. Airey et Alexander T. Janin, pétitionnaires, soit convoquée pardevant John G. Eustis, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 août 1887, dans le but de délibérer sur la proposition des pétionnaires pour un répit de un, deux et trois ans pour payer leurs dettes, sans intérêt ; qu'avis légal soit, par le présent, donné aux créanciers des dits pétitionnaires respectivement ; qu'avis légal et annonce soient faits par le présent ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues, et que les pétitionnaires soient autorisés à s'adresser à cette cour pour information et pour tous les ordres légaux nécessaires durant le cours des présentes procédures sur leur demande d'un répit.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
22 juil—3f au 23 août

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.---Billets $10 seulement, **DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.**

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à.........$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 21 décembre 1858, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan dedit terrain mesure dix-neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St-Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond ; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et pesant sur la propriété. Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse : La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881 ; de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1881 ; et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1885 ; et huit pour cent par an intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir : la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette ; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites quatre-vingt-dix actions du capital ; le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans. No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St André, Carondelet, Baronne et Félicité, et mesurant environ soixante-huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne sur une profondeur et façade rue St André d'environ quatre-vingt-dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt-un sur un plan déposé en le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme le plan No vingt neuf, propriété achetée par William Braun, défendeur ici, de la succession de James H. Leverich, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt huitième jour du mois d'avril 1846.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Table de billard et installations, miroir, chaises, etc.

Gus Beck vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,095—En vertu d'un ordre de vente daté 26 juillet, 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 6 août 1887, à 10 heures 30 A.M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.
1 Table de billard, 16 billes, 8 queues, 1 grand miroir, 6 chaises, 1 couverture de table en drap.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Joséphine Andrews vs. Mlle Virginia Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues des Français, Craps (maintenant Burgundy), Union et Amour (maintenant Rampart), faisant partie des terrains Nos 233 et 234 d'un plan général du dit faubourg. Le dit terrain commençant à une distance de quatre-vingt-deux pieds un quart français du coin des rues des Français et Bourgogne ; il mesure vingt pieds de façade rue des Français sur les profondeurs suivantes, du côté de la rue Bourgogne, pendant trente-un pieds onze pouces et cinq lignes, de là formant un angle droit, huit pieds six pouces et cinq lignes ; et une profondeur, plus loin, de cinquante-huit pieds sept pouces et deux lignes, et du côté de la rue des Remparts, pareillement, cinquante trois pieds ; de là, formant un angle droit, trois pieds, avec une autre profondeur de quarante sept pieds six pouces et sept lignes, avec la ligne du fond qui mesure quinze pieds quatre pouces de largeur, le tout mesure américaine.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquise par achat de Rosalie Lapelle Bienvenu et autres, par un acte pardevant Paul Emile Theard, notaire, daté du 28 juillet 1880 et enregistré au Bureau des Annotations dans le livre 112, page 638.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26 août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Vins, Liqueurs, Cheval et wagon, installations, etc.

Anthony Schaefers vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No. 21,730—En vertu d'un ordre de vente daté le 26 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI 29 juillet 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 814 rue Magazine, entre les rues Sixième et Septième—
Tout le contenu desdits lieux, comprenant un vaste lot d'épiceries bien assorties, vins, liqueurs, whiskies, vitrines, comptoirs, balances, installations, divers articles, etc., selon un inventaire enregistré en l'affaire.
Aussi, un cheval, un wagon, des harnais, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
27juil—27,28,29

ANNONCE JUDICIAIRE

Groceries, Vins, Liqueurs, Installations, etc.

Mme M. C. Rathbone vs Brady & Holland,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,758—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 28 juillet 1887, à 10 heures a. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Sur les lieux, No 139 rue Poydras.
Un vaste assortiment d'épiceries, de fond et de fantaisie, vins, liqueurs, installations, et divers objets selon un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juillet—26,27,28.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Albert Cammack vs ses créanciers—No 21,497, Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit renvoyée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887 et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des créanciers absents soient notifiés conformément à la loi de la date de la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1887.
Signé : F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier
19 juil—3f au 22août.

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 2 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS :

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT,	JR.

J. W. HINCKS.
24 fév—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2ème jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Gabrielle Regagnon vs. Honoré Thézé, son mari—No 20,983—Division C Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et pour les raisons données oralement. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Thézé, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
[Signé :] F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
[Sceau.] M. A. McDONNELL,
Député-Greffier.
29 juil—3f en 30j

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises sèches, étoffes à robes, etc.

W. G. Vincent vs. Meyer Blumenthal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,713.—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 2 août 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Au No 119 rue Sud Remparts, un stock d'étoffes à robes, jerseys, corsets, garnitures, velours, chemises, coton, etc., selon un inventaire en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 juillet—22 28 29—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville ; lesdits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant à savoir : la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de sept cent vingt piastres.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et passera votre réclamation sur la dette de stock à savoir : soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque, la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21 28—août 4 11 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs William Farrell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,638—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, ensemble avec tous les droits, voies, avantages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) les rues Magazine, Calhoun et Camp, et connu comme le lot numéro vingt cent de Bottheville, le dit lot est désigné par le numéro trois sur un plan du dit ilot dressé par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du 21 avril 1884 et annexé à un acte de vente du lot numéro du dit ilot à John Q. Flynn passé pardevant Geo. C. Preot notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant conformément au dit plan vingt huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Parc de Ville (Upper City Park) sur une profondeur de cent trente six pieds six pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Acquis par les défendeurs de Charles A. Denis conformément à un acte passé pardevant George C. Preot, notaire, en date du 22 novembre, 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 juin—juil 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Jerseys, Manteaux, Etoffes de mode, etc., etc.

W. M. Mayewski vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,310.—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI 30 juillet 1887, à 10 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, savoir :

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres.
Un lot de jerseys, jaquettes noires, manteaux wraps en soie, mantaux en mérinos gants, porte-monnaies, rubans, bas pour dames et demoiselles, élastiques, dentelle, boutons, etc., etc. le tout accusé dans un inventaire enregistré dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Et syndic dans l'affaire ci-dessus.
19 juil—19 23 27 30

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE

Chocolat, cacao, Worcester Sauce, Phosphate sherbet, savon, etc.

—Aussi—

Coffre fort et meubles de bureau.

Daniel Browne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 21,650.—En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu MARDI, le 2 août, à 10 heures A. M., aux magasins Nos 123 et 125 rue Poydras.
Un lot de chocolat, cacao, savon, etc., aussi le coffre-fort et les meubles de bureau.
Et le même jour, à une heure de l'après-midi, au "Warehouse Montgomery", rue Fulton, entre Julie et St Joseph.
Un lot de chocolat importé.
Conditions—Comptant
STEPHEN J. DERBÈS, Encanteur.
22 juil—22.29.31—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.	Frédérick Lopez, contre ses créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,784 Division E.	Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879 —Division B.
En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts dans la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci-dessus.	En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts des créanciers de l'insolvable ci-dessus dans la propriété ci-après décrite.

Je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Gironde) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baudin Lopes, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles ; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantie par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
22 juil—22, 29—août 5, 12, 19, 23.

Succession de Paolo Cervaja.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,741—Division C—Attendu que John O. B. Ross a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paolo Cervaja, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23,27,31

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, daté le 9 juillet, 1887, dans l'affaire intitulée : La succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de la dite Cour il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite :

Un morceau de terre dans la paroisse d'Tierville, étant le No 57 comté 11, rangé 10 est, comptant 160 24-100 acres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juillet—10, 17, 24, 31—Août—6,10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Succession de Jean Marien Rey, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 18,941.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la bourse d'encan de l'Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natches, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 24 juin 1887, Dossier No 18,941, pour le compte de la succession de Jean Marien Rey, décédé, à l'encan il sera vendu—

Dix terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus (aujourd'hui Baronne), Marengo et Constantinople, et désignés par les Nos de 1 à 5 inclusivement et de 18 à 22 inclusivement. Les dits terrains de 1 à 5 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Marengo, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Baronne. Les Nos de 18 à 22 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 22 forme le coin des rues Constantinople et Baronne, et d'après un plan de Stewart et Hoffman, voyers, en date de juillet 1887.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à 1 et 2 ans de crédit ; 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur : celui-ci devant également payer les taxes dues et exigibles en 1887.
6 juillet—6 13 20 27—août 3 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Bean vs. Lizzie Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,405—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Constance aujourd'hui), désignés par les lettres H et I sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, sous la date du 23 février 1884, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 2 avril 1884. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun, sur le dit plan, trente pieds plus ou moins, de façade rue Valmont ; trente pieds, plus ou moins, de largeur à l'arrière, sur une profondeur égale et uniforme, entre lignes parallèles, de cent vingt-quatre pieds. Les dits terrains précédemment désignés par les numéros Six et Sept, et Huit et Neuf, ainsi que le tout est indiqué sur un plan annexé, de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance, maintenant ou anciennement appartenant à Benson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Patrick Bean par achat pardevant Bussière Rouen, notaire, le 24 mai 1886.
Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant suffisamment pour payer la réclamation du demandeur, due maintenant, soit trois cent quatre-vingt-cinq piastres et soixante trois sous et un tiers ($385 63⅓) avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 24 mai 1886 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent de ce montant, principal et intérêt pour honoraires d'avocat, trois dollars, coût du protêt, les frais de procès de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de la somme de son enchère) le paiement de deux billets à ordre en date du 24 mai 1886, souscrits par la défenderesse à son propre ordre et endossés par elle, payables respectivement deux et trois ans après leurs dates de souscription et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque sur la propriété concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte premier d'hypothèque conformément à l'acte passé pardevant Bussière Rouen notaire le 24 mai 1886, relativement à l'assurance ; honoraires d'avocat, etc.

3° Le reste du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 13 20 27—août 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Paul Surgi, administrateur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,682.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un morceau de terre ou un terrain situé au Chemin du Bayou St Jean, ayant mesure française cinquante-six pieds de façade au Chemin du Bayou St Jean de cent soixante pieds de profondeur [illegible] exactement. Le terrain d'un côté est borné par la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Hulin et de l'autre côté par la propriété de Lemarié ou familles de pouvoirs ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont les divers morceaux de terre ou terrain, tous les droits, privilèges et avantages s'y trouvant ou y appartenant en quelque sorte.

Ensemble avec les quatre vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane attachées et y appartenant.
Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, savoir : La somme de huit cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt par an à partir du 1er avril 1877, et en outre la somme de mille trente-cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent trente-cinq piastres et cinquante sous à partir du 1er décembre 1876 et huit pour cent d'intérêt par an à partir du 1er juillet 1877, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1881 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1883 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 20 décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1886, ensemble avec la somme de quinze piastres et soixante-quinze sous frais encourus par ladite demanderesse et ainsi que les frais de procès et de la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera la dette (stock debt) des dites quatre vingts actions s'élevant à six mille deux cent quarante piastres ou soixante dix-huit piastres par action de chaque action. Il assumera également toutes les obligations incombant à un actionnaire de la Banque des Citoyens pour les dites actions, ainsi que les déterminent la charte et les lois. La propriété sera spécialement hypothéquée pour garantir le paiement de la dette hypothécaire (stock mortgage debt) et le reliquat, s'il en reste, du prix de l'adjudication sera exigé comptant.

Etant la même propriété portant les numéros municipaux 255 et 257 du chemin du Bayou dans les carrés d'ilets Nos 174 et 175 bornés par les rues Villeré, Esplanade et Robertson et le Chemin du Bayou.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—3 10 13 août

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement rémunérateur.

La maison de choix à double corps de logis.

Nos 73 et 75 rue Liberté.

Succession de Mme ELLEN MONAGHAN Femme décédée de Patrick Joseph Everett.

No. 19,902—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 juillet 1887, il sera vendu à l'enchère publique que la propriété de valeur ci-après, à savoir—

La maison en bois à double corps de logis à deux étages Nos 73 et 75 rue Liberté, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Commune et Gravier, désigné comme lot No 1 et mesurant 39 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Liberté sur 127 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur et face à une allée, 11 pieds 3 pouces de large, qui borne le dit lot sur la ligne de côté vers la rue Gravier. Le voisinage et populeux et la propriété commandera une bonne classe de locataires qui paient.

Conditions, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1887, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
13 juil—13 23 30—août 6 13

231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Ursulines.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 1 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Story, François.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 2, Poteau.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse et Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Limons ! Limons !

Succession de Paolo Cervaja.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,741.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—VENDREDI, 29 juillet 1887, et les jours suivants, à midi, au Fruit Landing, au pied de la rue Erato, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 27 juillet 1887, je procéderai à la vente à l'encan, de 1333 caisses de limons de Palerme et de Messine, dont on décharge dans le moment du steamer Ponca.
Conditions—Comptant.
28 juil—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Interdiction de Louis Keller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,512.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—MARDI, 30 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, daté du 26 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters, cihevant Levée ou route publique, Montégut, Chartres, ci-devant Moreau, et Clouet, terrain désigné par la lettre M sur le plan annexé à l'acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire le 3 février 1871, d'après lequel il mesure 25 pieds 1 pouce de façade rue Peters, 25 pieds 7 lignes sur la limite inférieure, 103 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de division du terrain désigné par la lettre N, 102 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste en paiements égaux de un et deux ans, chacun représenté par les billets à ordre de l'acquéreur, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité, clause d'assurance, honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour le recouvrement des billets. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juil—27 30—août 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de la rue du Canal.

Succession de Henriette, alias Henri Newson.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 17,851.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon Henri L Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 6 août 1886, je vendrai la propriété ci-après décrite :

UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Gasquet Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 2 d'un plan de C. A. Hedin et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue Canal ; 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur une ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Galvez, et s'élargissant à l'arrière sur une étendue de 55 pieds sur une ligne qui le divise du terrain No 5 ; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Thos. M. Haley, notaire aux frais de l'acquéreur. Celui-ci paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.
16 juil—16 23 30 août 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le 6ème district,

Rue Delachaise, entre les rues Tchoupitoulas et Laurel.

Succession de Anna Margaret Van Vrancken—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 21,501.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour en date du 8 juillet 1887 je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré d'ilet borné par les rues Delachaise, Tchoupitoulas, Laurel et Aline, désigné par le No 56 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 27 novembre 1878, terrain mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Delachaise sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles et égales.

Conditions—Comptant.
En la même circonstance, pour le compte du même propriétaire, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés sur le terrain précédemment décrit, bâtisses consistant d'un entrepôt de 2 étages en briques désigné par le numéro municipal 6 de la rue Delachaise.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Kramer & Seymour, notaires aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication sera requis sur les lieux à la vente.
10 juil—10 16 23 30—août 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, rue de la Commune, entre les rues Johnson et Galvez. Dans l'affaire de Mme Fannie Lund, épouse de Joseph Moon vs Mme Vve John Lund et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 20,637.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 6 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan d'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour rendu le 28 juin 1887 et signé le 2 juillet 1887, décrétant un partage, je procéderai à la vente des objets ci-après décrits, savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y sont attachés, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Galvez, Johnson et Palmyre, désigné par le No 24 et mesurant 26 pieds et 3 pouces et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 102 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—comptant. Acte de vente pardevant Geo C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur qui en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 00 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
6 juillet—6,13,20,27—ao

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique propriété de résidence,

DANS LE QUATRIÈME DISTRICT.

No. 606 rue Magazine entre Philip et Première.

Ensemble avec LOT DE COTÉ faisant face à la rue Philip.

Dans l'affaire de A. Lehmann vs. S. Forsheimer et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 21,652.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natches, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 6 et signé le 10 juin 1887, décrétant un partage je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Philip et Première, désignés comme lots A et B, d'après un plan dressé par C. A. Heddin, voyer, en date du 1er mai 1851 et déposé comme plan No 5 dans les archives de William Monaghan, anciennement notaire en cette ville, et par la lettre H, sur un plan dressé par F. Z. Rothhaas, daté le 18 mars 1836 et déposé au bureau de J. B. Marks, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 11 ; les dits lots A et B se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Magasins sur 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le dit lot H mesure 36 pieds 6 pouces et trois lignes de face à la rue Philip sur 127 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une élégante maison à deux étages et mansarde, avec toit en ardoises, contenant, au rez-de-chaussée, salons à arches doubles, salle à manger, une librairie octogone, large corridor, cuisine et chambre à provisions. Au second étage il y a cinq belles chambres à coucher, chambre à bains, etc., et au-dessus, deux mansardes bien finies. Aussi, dans le fond, une bâtisse en bois, à deux étages, à toit en ardoises, contenant quatre chambres, hangar, poulailler, etc. La maison se trouve retirée de la rue, et le devant est embelli avec un magnifique grillage en fer, avec pavé dit Schillinger, et parterres à fleurs variées. L'arrière cour est presque entièrement briquetée et contient plusieurs arbres fruitiers.

La maison est magnifiquement décorée et tapissée, et vendue avec toutes les installations à gaz, comprenant de jolis candélabres en cristal. Les salons ont de très beaux manteaux de cheminées en marbre blanc ; des lavabos stationnaires et des appareils avec eau froide ou chaude ; cuisine avec un magnifique range et une dépense avec des cabinets pour la porcelaine, etc., rendant cette propriété complète sous tous les rapports, et très convenable pour une personne désirant une maison confortable et élégante.
Conditions—Comptant.

Les 17-32mes de l'intérêt dans la propriété ci-dessus décrite sont au nom de Simon Forcheimer et sont enregistrés contre lui et en faveur de ses enfants mineurs, Jacob Forcheimer et Julia Forcheimer, constituant une hypothèque générale qui pèse sur la dite propriété. L'acquéreur retiendra en dépôt cette proportion du prix d'achat jusqu'à la majorité des dits mineurs, et paiera sur ce dit montant un intérêt au taux de 5 pour cent par an. Les âges des mineurs sont comme suit :
Jacob Forcheimer, environ 17 ans ; Julia Forcheimer, environ 15 ans.
Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur paiera, en sus et au-dessus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
26 juin—26 juil 2 9 16 23 30

Succession de Mme Catherine Watterson.

No 17,073—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 14 juillet 1887, je vendrai de certains billets à recevoir, accusés sur un inventaire.
Conditions—Comptant. 16 juil—16,23,30

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

CAPITALISTES ATTENTION.

PLACEMENT ATTRAYANT.

Le Ocean Saw Mill.

Machines, Bouilloires, Pompes à vapeur, Outils, etc., dans le Sixième District, faisant face au fleuve Mississippi avec droit de Batture.

Cette grande portion de terre adjacente à ce qui est mentionné ci-dessus.

Treize splendides terrains sur les rues Water et Front.

Cinq terrains sur les rues Tchoupitoulas et Front.

Un splendide ilet de terre amélioré borné par les rues Valence, Bordeaux, Laurel et Jersey.

BRADISH JOHNSON

vs

La Compagnie d'Assurance des Marchands et als.

No 17,985. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale. —SAMEDI, 30 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natches, en vertu de et conformément à un jugement de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1887, et signé le 15 juin 1887, et en vertu de et conformément à un ordre émanant de la même Honorable Cour, en date du 24 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus.

1° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le sixième district de cette ville, désignée par l'ilet No 142, bornée par les rues **Laurel, Jersey, Bordeaux et Valence**, mesurant 250 pieds de face aux rues **Bordeaux et Valence** et 300 pieds de face aux rues **Laurel et Jersey.**

2° **Une certaine portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les machines, bouilloires, pompes à vapeur, outils, etc., situés dans le sixième district de cette ville, et bornée par les rues **Water, Valence, Bordeaux** et le fleuve Mississipi, et une allée commune mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 224 pieds de face à la rue **Water**, sur une profondeur entre lignes parallèles, d'environ 650 pieds de profondeur et face à la dite allée commune et s'étendant au fleuve Mississipi. Les améliorations comprennent les bâtisses solidement construites connues comme le **Ocean Saw Mill**, toutes bâties avec le meilleur bois de cypre de choix, environ 70 pieds de large sur 190 pieds de long, avec une aile au dehors de 50 pieds sur 30, avec deux scieries doubles en bois. **Un saw gang edger**, deux slab saws (scies), quatre chevetres (trimmers), deux sauteuses, un **bull wheel** avec chaînes, une porteuse pour scie avec trois **blocks** à vis, **un racket head block** avec quatre **head blocks**, un butt saw, onze scies circulaires, de grandeurs assorties, un **saw gummer, two fine and three five fine boilers**, une machine à vapeur, un doctor, deux lathe saws, un lot de fer plat pour rail, quatre chars pour le bois, trois citernes, un lot de chaînes et crampons (slugs), six pelles, douze brouettes, une meule, une roue émeri, un capstan, un canthook, onze morceaux de tuyaux, deux screw plates, un monkey wrench (tournevis), deux augers, deux couteaux à dessin, deux morceaux de tuyaux, un lot de ceinturons, un coffre-fort et un lot de meubles de bureaux.

La capacité de la scierie est d'environ 50,000 pieds par jour.

Il y a une allée de 90 pieds s'étendant dans le fleuve Mississipi. Située comme elle l'est sur la rive du fleuve avec tous les appareils nécessaires pour ce genre d'affaires, sans frais de fret pour le bois une fois scié, cette scierie doit commander l'attention la plus minutieuse des capitalistes ainsi que ceux qui désirent s'engager dans cette ligne de manufacture lucrative. Les personnes désirant acheter sont invitées à visiter la scierie avant la vente.

3° **Une certaine portion de terre** ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent situées dans le Sixième District de cette ville et bornée par les rues **Water, Bordeaux, Lyon** et le fleuve Mississipi adjacente à la propriété décrite ci-dessus d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 150 pieds de face à la rue Water sur environ 600 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et s'étendant au **fleuve Mississipi**.

4° **Huit certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 82, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, bornés par les rues **Valence, Bordeaux, Water et Front**, et une allée commune, mesurant comme suit : 28 pieds de face chacun sur les rues Front et Water sur une profondeur en moyenne de 109 pieds. ...le lot No 1 faisant face à la dite allée commune ensemble avec tous les droits de batture qui y appartiennent, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878.

5° **Deux certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 82, désignés par les Nos 7 et 8, bornés par les rues **Tchoupitoulas, Front, Valence et Bordeaux**, et une allée commune mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face chacun aux rues **Tchoupitoulas et Front**, sur une profondeur de 164 pieds entre lignes parallèles. Le No 8 forme l'encoignure des rues **Bordeaux et Tchoupitoulas.**

6° **Trois certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 82, désignés par les Nos 1, 2 et 3, bornés par les rues **Valence, Tchoupitoulas, Bordeaux et Front**, et une allée commune, mesurant d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 28 pieds de face chaque sur les rues **Tchoupitoulas et Front**, sur une profondeur entre lignes parallèles de 164 pieds. Le lot No. 1 fait face à la dite allée commune.

7° **Cinq certains terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 80, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, bornés par les rues **Water, Front, Lyons et Bordeaux**, et mesurant, d'après un plan de Paul A. D'Hémécourt, daté le 28 janvier 1878, 30 pieds de façade chaque sur les rues Water et Front, sur une profondeur en moyenne de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans et six coupons en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédure pour forcer la collection des dits billets, avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur, et la propriété devra être assurée et la police transférée, et l'acte devra renfermer toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur assumera et paiera les taxes pour l'année 1887.
Acte de vente par-devant C. T. Soniat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
29 juin—29—2 9 16 23 30 juil

PAR W. I. HODGSON.

Meubles et effets mobiliers.

Cottage à double corps de logis, 621 rue de Chartres.

Succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 1er juillet 1887, Dossier No. 21,194, pour le compte de la succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht, il sera vendu à l'encan :

Un terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moreau ou Chartres, Montégut, Casacalvo et Clouet, et mesure 40 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 100 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à deux corps de logis, connu comme le No. 621 rue de Chartres et ayant en tout 8 chambres, galerie, citerne, hangars, etc., et au même endroit et à la même date, **un lot de meubles de maison** et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux ; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
juil 10—10 17 24 31—août 7 13.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage en bois recouvert en ardoises.

Succession de Mme Mary Hill, veuve de Wm. McKennon.

Vente à l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 7 juillet 1887, pour le compte de la succession de Mme Mary Hill, décédée, veuve de Wm. McKennon, décédée aussi, Dossier No. 21,445, il sera vendu à l'enchère publique :

Un morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par les rues Clio, Erato, Howard et Freret, étant la portion du fond du lot No 6 et mesure 48 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 29 pieds 4 pouces et 8 lignes, entre lignes parallèles, et est borné sur le côté contigu à la rue Freret par le résidu du lot No 6.

Les améliorations consistent en **un cottage en bois recouvert en ardoises**, connu comme le No 338 rue Clio, ayant 3 chambres, galerie, citerne, hangars, etc., et rapportant $60 par an, le tout conformément à un plan à l'en droit de la vente.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10juil—10 17 24—[illegible] 13 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bernard Jaeger.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, portant la date du 18 juillet 1887, Dossier No 21,083, pour le compte de la succession de Bernard Jaeger, à l'encan, il sera vendu :

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 151 (nouveau plan) borné par les rues Annunciation, (ci-devant Jersey), Austerlitz, Général Taylor et Laurel, mesurant 33 pieds, 6 pouces de façade rue Austerlitz, commençant à un point à 20 pieds du coin des rues Austerlitz et Annunciation, sur 60 pieds de profondeur, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant quatre chambres, bâtisses de dépendance, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.
Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juil—24, 31—août 7, 14, 21, 27.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante

Dans les Premier et Quatrième Districts.

A L'ENCAN.

Propriété formant une encoignure.

RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.

ILETS DE TERRE

ET TERRAINS POUR BATIR.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos. 86 et 88 dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque, 22 pieds 7 1-5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond sur des profondeurs variant de 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 1, 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté des lots Nos 2 et 3 et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de côté supérieur vers la rue Girod ; le magasin No 86 rue Tchoupitoulas est occupé par M. Albert Mackie, épicier, et No 88 rue Tchoupitoulas, est loué au National Oil Works Co.

2° Le magasin, la propriété au coin Nord-Ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond ; le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou une fabrique, actuellement occupé et adjacent à un moulin à riz.

3° Le magasin, la propriété coin des rues Tchoupitoulas, Water et Neuvième, dans l'ilet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots B et D, de l'ilet O, et mesure environ 63 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Neuvième, et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Harmonie ; ensemble avec tous les droits de batture et d'accrétion en face des dits lots.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue autrefois comme la Distillerie O No 23, couvrant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la Batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur le fleuve exactement plus bas de l'Elévateur et adjacent à la "Brasserie Lafayette."

4° Deux terrains dans l'ilet borné par les rues Jackson Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Freret, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

5° La moitié d'un ilet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Rocheblave et Prieur, laquelle moitié mesure 138 pieds 3 pouces 6 1-2 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième et 258 pieds de face à la rue Roman.

Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.

La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquillé de l'Avenue Washington et au square Taylor.

6° L'ilet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois mesurant environ 287 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la rue Troisième et Quatrième, et 254 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Ledit ilet est subdivisé en 18 lots.

7° La moitié d'un intérêt indivise dans douze lots de terre, formant une portion de l'ilet borné par les rues Galvez, Miro et Première et une ligne la séparant de la portion intérieure dudit ilet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène l'ont l'ilet sera vendu.

8° Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club.

Conditions de la vente—Pour l'action du Jockey Club comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur, à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de l'adjudication payable à un et deux ans à partir de la date, et garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses de 5 pour cent pour frais d'avocat, d'assurance, d'amélioration, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe notaire.
23 juillet—23,30—août 6,13,20,27.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—SAMEDI, 27 août 1887, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire intitulée : Succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir : Un morceau de terre dans la paroisse Rapides en cet Etat étant le quart Sud-ouest du quart Sud-ouest de la section 1, township 5 north of range 4 ouest du district de terres au Nord de la Rivière Rouge, mesurant 39 58-100 acres.
27 juil—3, 10 17 24 août

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une moitié d'intérêt indivise dans quatre-vingt-neuf terrains de valeur situés dans le Troisième District de cette ville.

Succession de David Douglas, décédé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,444.

—A L'ENCAN.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant à la place de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, qui est actuellement absent sur un congé, daté le 6 juillet 1887, dans l'affaire de la succession de David Douglas décédé, dossier No. 21,444 il sera vendu à l'encan, une moitié d'intérêt indivise dans la propriété décrite ci-après, à savoir :

1° Vingt quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 21, borné par les rues St-Jean Baptiste, Girod, Forstall et Lizardi.

2° Seize terrains dans le même district, ilet No. 24, borné par les rues Claiborne, St-Jean Baptiste, Forstall et Lizardi.

3° Treize terrains dans le même district, ilet No 22 borné par les rues Girod, St-Jean Baptiste, Forstall et Reynès.

4° Huit lots de terre situés dans le même district, ilet No. 23, borné par les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Forstall et Reynès.

5° Seize terrains situés dans le même district, ilet No. 9, borné par les rues Girod, Reynès, St-Jean Baptiste et la ligne la séparant de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

6° Douze terrains situés dans le même district, ilet No. 10, borné par les rues St-Jean Baptiste, Reynès, Claiborne et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.

Les propriétés ci-dessus seront vendues d'après un plan dressé par C. A. de Armas, ingénieur civil, etc., daté le 30 septembre 1869, et qui peut être vu le jour de la vente.
Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.
Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17juil—17,24,31—7août—7,14,20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir : CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 173 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Craps, désignés par les lots Nos 4 à 8 mesurant 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir :

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7 ; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 395.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enliassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites ; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans la dite vente, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE DE LIQUIDATION de tout l'actif, privilèges etc.,

—DU—

Tallow Oil & Fertilizing Co.

—DE LA—

Nouvelle-Orléans, Lne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au **Tallow Oil & Fertilizing Co.**, derrière le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co.**, dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs du **Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans**, Louisiane, à une assemblée tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en :

1° Les privilèges de bail et servitudes accordés à C. H. André par le **Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co.**, d'après un acte passé pardevant Legardeur, notaire, le 8 mai 1874, pour toute la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. H. Co.—Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

2° Toutes les machines comprenant **une machine à vapeur, quatre réservoirs, trois chaudières, un mixer, trois sécheurs.**

3° **Deux mulets, trois chevaux, un wagon double, une charrette, trois drays, un wagon à ressort avec harnais.**

4° Un ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la **Paroisse St-Bernard**, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues **St-Claude**, (anciennement Bons Enfants), **Esteben, Mehle et Morales**, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles.

Deux terrains situés dans la **Paroisse St-Bernard**, carré d'ilet borné par les rues Morales, Esteben, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 et mesurant, chacun, 33 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles ; le terrain No 1 formant l'angle des rues **Mehle, Morales et Esteben**.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—août 4 11 18 25—sept 1er

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Frisch épouse décédée de Léon Ackermann.

A l'encan et pour du comptant.

No 101 rue de l'Hôpital.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 29 avril 1887, dossier No 20,622 pour le compte de la succession de Caroline Frisch, épouse défunte de Léon Ackermann, il sera vendu à l'encan :

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Barracks mesurant plus ou moins vingt deux pieds de profondeur, mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, à un étage, sans bâtisses de dépendances, etc, ayant en tout 6 ou 8 chambres, citernes, etc., et portant le No 101 de la rue Hôpital.

Conditions—Comptant en passant les titres et un dépôt comptant de 20 pour cent à faire au moment de l'adjudication pour rendre certaine la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.
L'acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juillet—24,31—août 7,14,21,27.

Quinzième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle-Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie.........		$147,861 53
Sur les risques maritimes..........		14,925 64
Sur les risques de rivières..........		15,829 57
		$178,616 74
Primes non acquises pour 1885.		65,876 43
		$244,493,17
A déduire :		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 93	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 43	
Pertes payées sur les risques de rivières	8,395 34	
Retraction et commission	20,109 90	
Réassurances	29,173 01	
Primes remboursées	9,737 83	
Dépenses d'agence	1,138 27	
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,125 19	147,966 90
		$ 96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 1er déc. 1886	$60,536 55	
Dix pour cent intérêt sur le capital pour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,600 44	
Surplus	3,389 28	96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$ 42,701 48
Bons des Etats Unis valeur du marché	36,531 25
Bons consolidés de la Ville cours du marché	129,863 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	74,291 60
Propriétés foncières	27,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir	9,241 73
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	50,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	7,600 44
Pertes non ajustées	7,560 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital du janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi-annuel de **Cinq pour cent** sur le fonds capital **faisant dix pour cent** pour l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG,	FRANK RODER,
THEO. BERCKSON,	J. E. RENGSTORFF,
J. B. CAMORS,	F. RICKERT,
M. FRANK,	LOUIS BUCK,
R. FROTSCHER,	A. G. RICKS,
F. FISHER,	F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE,	WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN,	H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER,	LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER,	J. G. SPOR,
C. H. MILLER,	JAS J. SCHMIDT,
JOHN NELSON,	HY. WELLMANN.

18 jan—1 m

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1887

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juin 1887 jusqu'au 25 février 1888, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LES POÉSIE DE LAMARTINE.

Pour les hommes :

UN PROVERBE OU UNE COMÉDIE : la scène doit se passer en Louisiane.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 2346.